



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU
PLANTIER née BOUNIOL**

2016 : la 20^{ème} année après l'assassinat de Sophie sera-t-elle décisive ?

L'INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOPH, J.P. GAZEAU

J'exprime d'abord ma profonde émotion à la suite du décès de Maître Michel PUECHAVY le 27 septembre 2015. Il nous a apporté beaucoup par son dévouement et toute sa compétence pour obtenir justice et vérité sur l'assassinat de Sophie.

Nous avons tenu, le 21 janvier 2016, notre huitième assemblée générale et nous entrons dans l'année du 20ème anniversaire de la disparition de Sophie. Nous sommes toujours dans l'attente d'un événement décisif dans la recherche de la vérité et de la justice. Après l'exécution, en octobre 2015, de la dernière commission rogatoire menée par le juge P. GACHON en Irlande et la transmission du dossier au procureur pour ses réquisitions, nous espérons plus que jamais une issue encourageante du côté de la justice française, avec la prise en charge du dossier par la juge N. TURQUEY. Ce que nous souhaitons est un vrai procès, dans le respect des droits de chacune des parties.

Cette huitième assemblée générale a montré, avec presque 80 adhésions/re-adhésions obtenues en 2015, que nous ne faiblissons pas. L'engagement de nos adhérents nous est toujours aussi précieux. C'est justement cette force qui nous a permis d'avancer et d'obtenir des résultats encourageants sinon décisifs.

ET LE MOT FINAL DE PIERRE-LOUIS, LE FILS DE SOPHIE

En fin de notre assemblée générale, Pierre-Louis BAUDEY-VIGNAUD, le fils de Sophie, a remercié les membres de l'ASSOPH, les participants à la réunion et les membres du bureau pour leur soutien, sans lequel « rien ne pourrait être fait » et a dit quelques mots très forts sur sa motivation dans la recherche de la vérité et de la justice et sur les raisons personnelles qui lui faisaient continuer à aller dans la maison de sa mère en Irlande et aimer si fort ce beau pays.

2016, UNE ANNEE CHARNIERE POUR LE TRAITEMENT PAR LA JUSTICE FRANÇAISE DU DOSSIER DE L'ASSASSINAT DE SOPHIE IL Y A MAINTENANT 20 ANNEES

1) LES COMMISSIONS ROGATOIRES DU JUGE D'INSTRUCTION ONT ETE ACCEPTEES PAR L'IRLANDE ET EXECUTEES PAR LA JUSTICE FRANCAISE

Des policiers français ont pu se rendre en Irlande et interroger une vingtaine de témoins, confirmant leurs déclarations antérieures et donnant des éléments complémentaires intéressants.

Les agendas de Sophie ont enfin pu être récupérés.

2) LE JUGE GACHON A CLOS SON INSTRUCTION LE 26 DECEMBRE 2015 ET TRANSMIS SES CONCLUSIONS AU PARQUET

Le Juge considère qu'il n'a plus d'acte d'instruction à effectuer et a transmis son dossier au procureur pour ses réquisitions. A noter qu'avant de partir le juge a rencontré la famille de Sophie.

Le Parquet a 6 mois pour ses réquisitions. Les parties civiles, c'est-à-dire la famille de Sophie, auront également à faire part de leurs remarques. L'ASSOPH sera évidemment à leurs côtés.

Le dernier acte de la procédure sera alors la rédaction par le juge d'instruction de l'ordonnance de renvoi du suspect devant la cour d'assises in absentia (par contumace). Cependant un non-lieu est toujours possible mais peu envisageable compte tenu de la consistance du dossier d'instruction.

3) LE JUGE GACHON ETANT MUTE APRES 10 ANS A LA COUR D'INSTRUCTION DE PARIS UN NOUVEAU JUGE A PRIS EN MAIN LE DOSSIER DES LE MOIS DE JANVIER

Le nouveau juge d'instruction nommé par la chambre d'instruction de Paris est une juge, Madame Nathalie TURQUEY. C'est elle qui a interrogé Bertrand CANTAT après le meurtre de Marie TRINTIGNANT. Il s'agit d'une juge expérimentée qui connaît particulièrement bien les aspects psychologiques et le contexte des violences faites contre les femmes.

4) En IRLANDE ET DEVANT LES INSTANCES EUROPEENNES, RIEN NE BOUGE

Mise à part l'acceptation par l'Irlande des commissions rogatoires émises par le juge GACHON, la situation n'évolue guère. Le fils de Sophie, Pierre-Louis BAUDEY-VIGNAUD, a sollicité par courrier une rencontre avec la DPP, pour l'instant aucune réponse ne lui est parvenue ...

LE 21 JANVIER 2016 S'EST TENUE A PARIS NOTRE ASSEMBLEE GENERALE 2015

La date de notre assemblée générale avait dû en effet être retardée à cause des événements dramatiques qui se sont déroulés à Paris à la mi-novembre, exactement durant la période où notre AG était programmée.

L'ASSOPH remercie une fois de plus Mr le Maire du 2ème arrondissement pour son hospitalité, qui nous a permis de tenir notre AG dans d'excellentes conditions.

Devant plus de trente participants, en présence de la famille BOUNIOL, ont été présentés :

1) Le rapport moral de l'association :

- Le bureau s'est réuni au moins une fois par mois, pour l'analyse de l'actualité, la discussion sur les actions en cours, sur des mises au point juridiques,
- Deux bulletins ont été publiés, le 8 décembre 2014 et le 12 mai 2015,
- Le site Internet a été tenu à jour, il est consulté intensément lors d'événements marquants tels le débouté en mars de la plainte du suspect contre la Garda, l'édition de communiqués de presse, du bulletin, etc.
- Des actions importantes auprès des media ont été réalisées : émission « affaires sensibles » sur France Inter, interviews de Pierre-Louis et de Bertrand en septembre, participation de l'ASSOPH à l'élaboration d'un film documentaire de la BBC,
- Les journaux irlandais ont été scrutés avec attention et 140 articles traduits,
- De nombreux courriers ont échangés avec James Mac GUILL, notre avocat irlandais, la ministre de la justice irlandaise et la DPP ont été interpellées,
- L'ASSOPH a constamment aidé nos avocats et le juge d'instruction, en lui fournissant des éléments et des études utiles pour son instruction

Le quitus sur le rapport moral présenté a été accordé à l'unanimité.

2) Le rapport financier a fait apparaître la bonne tenue des comptes 2014 et 2015 ainsi que la permanence d'un soutien financier important de la part de nos adhérents. La légère baisse de cotisations, normale après 8 ans d'existence, est compensée par l'importance des dons. Bien entendu, ce sont les frais juridiques qui sont les plus importants. Il est à prévoir pour 2016 une activité intense sur les plans juridique et communication ... une mission en Irlande est à envisager.

Le quitus sur le rapport financier (bilans 2014 et 2015) et sur le budget prévisionnel 2016, a été accordé à l'unanimité à notre trésorière et son équipe.

3) Les points importants de l'actualité judiciaire en France, en Irlande et devant les institutions européennes (voir page 1 de ce bulletin)

4) Les axes de notre action pour 2016

Nos actions 2016 seront surtout marquées par l'accompagnement de la procédure française vers un procès *in absentia* prévu pour 2017. Côté irlandais elles viseront à mobiliser l'opinion publique par tous moyens et à solliciter les autorités afin d'obtenir des actions plus volontaires pour établir la vérité et traduire les coupables devant un tribunal.

5) L'élection du Conseil d'Administration et du bureau de l'ASSOPH

Le Conseil d'Administration a été reconduit dans son intégralité et à l'unanimité. Au cours d'une réunion du Conseil d'Administration à la suite de l'Assemblée Générale, le Président, Jean-Pierre GAZEAU, le vice-président, Jean-Antoine BLOC-DAUDE, la trésorière, Marie-Claire GAZEAU, et le secrétaire, Francis LEFEVRE, ont été reconduits.

Le compte rendu intégral de l'Assemblée générale peut être adressé aux adhérents qui en font la demande.

L'année 2016 sera vraisemblablement cruciale et « agitée », pensez à régler le montant de votre cotisation, toujours fixé à 30 euros, les dons étant autorisés bien entendu.

**Cotisation et dons à envoyer à l'adresse suivante : ASSOPH, 4 rue de LANGEAC, PARIS 75015
Contact : assoph0793@orange.fr Site internet : <http://www.assoph.org/assoph.org/Accueil.html>**